



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 12 janvier 2022 - PV N°18

PRESENTS : MM. RAIGNIER Christian (Président) - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - COMBEAU Jean Jacques - BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 08 ET 09.01.2022

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°53101.1 LALINDE CS/CALES - BERGERAC STELLA

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51241.1 ST LEON S/VEZERE - MARSANEIX 2

STATUTS ET REGLEMENTS

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°53103.1 PAYS DE MONTAIGNE 2 - ST LAURENT DES HOMMES

COMMISSION DES TERRAINS

Transmission du courrier du club de BASSIMILHAC concernant leurs installations

FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

Poule C N°53104.1 CHANCELADE MARSAC

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51240.1 TERRASSON USA 2

COUPE DU DISTRICT

N°53084.1 PAYS DE MAREUIL 2

N°53085.1 LA ROCHE CHALAIS 2

N°53086.1 PRIGONRIEUX 3

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°51240.1 LE BUGUE



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 12 janvier 2022 - PV N°18

TERRAINS IMPRATICABLES DECLARES PAR L'ARBITRE

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°53091.1 PERIGUEUX AS - ST PIERRE DE CHIGNAC

N°53092.1 MARSANEIX - CONDAT BEAUREGARD 2

N°53096.1 LEGUILLAC - EXCIDEUIL ST MEDARD

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4

Poule B Match N°51241.1 ST LEON S/VEZERE - MARSANEIX 2

1 joueur de MARSANEIX a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 09/01/2022 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARSANEIX 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.

DIVERS

- Matches du 30 janvier 2022 : la Commission accède exceptionnellement à la demande qui lui a été proposée, à savoir avancer les horaires des rencontres du dimanche 30 janvier 2022 afin de permettre aux licenciés de pouvoir assister, selon leur désir, à la rencontre de Coupe de France BERGERAC PERIGORD - AS ST ETIENNE. Ainsi, les rencontres principales débiteront à 14h30 et les levers de rideau à 12h30.

- Phases finales des championnats : le Comité de Direction du 04 janvier 2022 s'est prononcé favorablement pour une phase finale qui pourrait se planifier comme suit :

Départemental 3 : les premiers de chaque poule seront classés de 1 à 5 selon le coefficient points marqués / matchs joués. Pour désigner les 2 finalistes, les demi-finales opposeront l'équipe classée 1 à celle classée 5 et une triangulaire opposera les équipes classées 2, 3 et 4.

Départemental 4 : les premiers de chaque poule seront classés de 1 à 5 selon le coefficient points marqués / matchs joués. Pour désigner les 2 finalistes, les demi-finales opposeront l'équipe classée 1 à celle classée 5 et une triangulaire opposera les équipes classées 2, 3 et 4.

La commission se réserve le droit de modifier la formule suivant l'évolution de la situation sanitaire et des contraintes et mesures que cela implique.